

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 juillet 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Martin S., Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Dellac
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Maroun, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° X du 3 juillet 2025

CAP'2030 – MODIFICATION TECHNIQUE DU RÈGLEMENT « BÂTIMENTS CULTURELS 2030 » – RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS HOSPITALITÉS 2025 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – AVENANT

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2023-III-01 du 10 mars 2023 relative au plan pluriannuel d'investissement départemental Culture, art et patrimoine 2023-2030, « CAP 2030 »,

Vu la convention annuelle 2025 complément de prix avec la SARL Théâtre d'Aubervilliers approuvée par sa délibération n°03-01 du 30 janvier 2025,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les modifications apportées au règlement relatif aux « Bâtiments culturels 2030 » dont le projet est ci-annexé ;

- APPROUVE le règlement de l'appel à projets Hospitalités pour l'année 2025, inscrit dans le cadre de l'orientation 2 du plan pluriannuel d'investissement culture, art et patrimoine, dont le projet est ci-annexé ;

- ATTRIBUE une subvention d'investissement de 20 000 euros à la SARL Théâtre d'Aubervilliers ;



- APPROUVE l'avenant 2025 à la convention annuelle 2025 « complément de prix » relatif au versement d'une aide exceptionnelle, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec la SARL Théâtre d'Aubervilliers ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ledit avenant à la convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.